



## Rénovation thermique : Les obligations depuis 2023

### Objectifs de formation

- Connaître le champ d'application de l'arrêté du 22 mars 2017
- Citer 3 exemples de travaux concernés par les exigences de l'arrêté du 22 mars 2017
- Proposer au moins 2 solutions techniques en liens avec son ou ses activités répondant aux exigences de la réglementation
- Connaître les sanctions en cas de non-respect de la réglementation.

### Programme détaillé

- Contexte réglementaire et enjeux
- Modalités d'application de l'arrêté du 22 mars 2017
- Ce qui change à compter du 1er janvier 2023
- Les exigences à respecter :
  - les parois opaques : murs, toiture, planchers
  - les parois vitrées: fenêtres, châssis de toit
  - le chauffage
  - l'eau chaude sanitaire
  - le refroidissement
  - la ventilation
  - l'éclairage
  - les ENR
- Exemples de solutions techniques et étude de cas.
- Obligation d'isolation en cas de travaux importants :
  - Décret du 30 mai 2016
- Contrôle et attestation de prise en compte de la réglementation thermique.
- Approche juridique et sanction en cas de non-respect
- QCM de contrôle des connaissances

✓ **Durée** : 1 jour - 7 heures

### Formation en visio - plateforme TEAMS

✓ **Public visé** :  
Artisans et salariés du bâtiment, chefs d'entreprises et encadrement, commerciaux, maître d'œuvre intervenant en rénovation.

✓ **Pré-requis** :  
Aucun

✓ **Animation** :  
Formateur spécialisé en rénovation thermique et amélioration de l'habitat.  
**En ligne via TEAMS** : En classe virtuelle avec 1 formateur en visioconférence.

✓ **Moyens pédagogiques et techniques** :

- Diaporama
- Etude de cas
- Apports du formateur
- **En ligne Utilisation du logiciel de Visioconférence TEAMS® permettant les échanges oraux et mise à disposition d'un « chat room » pour les questions**

✓ **Evaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation.
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.
- **En ligne** : Suivi de l'assiduité

✓ **À prévoir / à noter**

- Clé USB (certains supports de formation peuvent être remis sous format numérique).
- **En ligne** : Une connexion internet haut débit ainsi qu'un ordinateur (ou une tablette) équipé d'un micro et d'une caméra.